



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 238(Rév.1)-F  
31 mars 1998  
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

*Pour action*

---

SÉANCE PLÉNIÈRE

SEPTIEME SERIE DE TEXTES SOUMIS PAR LA  
COMMISSION DE REDACTION A LA SEANCE PLENIERE

Les textes ci-après sont soumis à la séance plénière:

<b>Origine</b>	<b>Document</b>	<b>Titre</b>
GTPLEN	220	Résolution GTPLEN-PS-1 - Sous-Groupe de travail du CCDT sur le secteur privé

Lucien BOURGEAT  
Président de la Commission de rédaction

**Annexe:** 3 pages

RESOLUTION GTPLEN-PS-1

**SOUS-GROUPE DU CCDT CHARGE D'ETUDIER LES  
QUESTIONS RELATIVES AU SECTEUR PRIVE**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

*considérant*

- a) la Résolution 4 de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992), soulignant la nécessité d'élargir la participation aux activités de l'Union;
- b) le Plan stratégique de l'Union pour la période 1995-1999, reproduit dans la Résolution 1 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), qui met l'accent sur la nécessité de renforcer les fondements de l'Union grâce à une participation accrue du secteur privé;
- c) les Résolutions 14 et 15 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), dans lesquelles il est dit en particulier qu'il faut revoir et mettre à jour les modalités régissant la participation des membres aux activités de l'Union, compte tenu de l'évolution des besoins des membres et des impératifs de l'UIT;
- d) qu'il est dans l'intérêt de l'UIT d'encourager la participation des Membres des Secteurs,
- e) que les Membres des Secteurs apportent une assistance professionnelle et financière aux trois Secteurs de l'UIT;
- f) l'appendice de la Résolution 2 du Rapport du Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT) à la présente Conférence, dans lequel il souligne l'importance de renforcer la participation du secteur privé aux travaux de l'UIT-D,

*reconnaissant*

- a) la rapidité de l'évolution de l'environnement des télécommunications;
- b) le rôle important joué par le secteur privé dans l'ex-Centre pour le développement des télécommunications, l'un des deux organes qui ont précédé le BDT;
- c) les progrès réalisés grâce aux initiatives du BDT, telles que des réunions sur le partenariat et des colloques, dans le renforcement de la coopération avec le secteur privé,

*notant*

- a) que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans les télécommunications, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés;
- b) que le Directeur du BDT souhaite associer plus étroitement le secteur privé à la planification et à la réalisation des programmes du BDT;

- c) que le secteur privé, par sa composition et sa participation à diverses réunions de l'UIT-D, a montré qu'il est prêt à coopérer et à travailler étroitement avec le BDT;
- d) que le Plan d'action de La Valette comporte un programme distinct sur la création de partenariats de développement avec le secteur privé;
- e) le rôle évolutif et de plus en plus important du secteur privé dans les activités de l'UIT-D,

*se félicite*

de la création à la présente Conférence du Groupe de travail de la plénière sur le rôle du secteur privé et de la décision de la Conférence d'élargir la participation au CCDT,

*décide*

- 1 de créer un sous-groupe du CCDT, pour veiller à ce que les questions intéressant particulièrement le secteur privé, indiquées dans l'Annexe, soient prises en compte et pour affirmer le rôle du secteur privé en tant que partenaire du BDT dans le domaine du développement;
- 2 d'inviter le BDT à travailler étroitement avec le secteur privé pour mener à bien la mise en oeuvre du Plan d'action de La Valette;
- 3 de faire en sorte que l'UIT mette tout en oeuvre pour encourager le secteur privé à contribuer davantage, dans le cadre de partenariats avec des entités de télécommunication de pays en développement, notamment celles des pays les moins avancés, à réduire les disparités concernant l'accès universel et l'accès à l'information.

## ANNEXE 1

### **Etendue des tâches du sous-groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé**

Afin de renforcer les partenariats de développement pour les pays en développement, le sous-groupe du CCDT devrait avoir notamment pour tâche de:

- recommander des moyens permettant au secteur privé, par l'intermédiaire de l'UIT-D, de participer plus étroitement au développement de la stratégie, à la conception de programmes et à l'exécution de projets du BDT et de donner des avis à cet égard, l'objectif étant que les parties en présence soient mieux à même de répondre aux besoins en matière de développement des télécommunications;
- recenser des moyens propres à améliorer la coopération et des arrangements entre le secteur privé et le secteur public ainsi qu'entre les entités du secteur privé des pays en développement et des pays développés;
- donner des avis sur les moyens de renforcer les partenariats avec le secteur privé, rechercher des moyens de nouer des contacts avec le secteur privé des pays en développement et les nombreuses petites entreprises des pays industrialisés qui ne connaissent pas les activités du BDT et définir les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux processus, aux pratiques et aux projets de l'UIT-D pour faciliter et encourager le concours, la coopération et la participation du secteur privé;
- fournir des avis sur la façon de mieux intégrer les contributions financières du secteur privé dans les activités du BDT, tout en assurant la transparence financière requise pour mieux faire comprendre les fonctions et les priorités de ce dernier;
- examiner les produits essentiels de l'UIT-D qui devraient être mis au point par les Membres du Secteur et par le secrétariat du BDT;
- étudier les moyens de faire en sorte que la participation accrue du secteur privé soit inscrite dans le Plan d'action de La Valette et dans le cadre du prochain cycle de travail des Commissions d'études.

#### **Méthodes de travail**

Le sous-groupe effectuera ses travaux par courrier électronique et à l'aide d'autres moyens de télécommunication afin de minimiser les coûts. Le Web de l'UIT devrait être utilisé pour la publication de projets de propositions, etc., afin que l'UIT-D puisse formuler des observations.

Les projets de propositions et les autres questions seront traitées lors de réunions organisées dans le cadre des réunions ordinaires du CCDT ou d'autres réunions et conférences auxquelles le secteur privé doit en principe participer, et immédiatement avant ces réunions ou conférences.

Tous les renseignements sont accessibles à tout Membre de l'UIT.